

Description du Projet

Forêt de Vignelaure – Surface à défricher de 13 ha 96 a 66 ca



SOMMAIRE

FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET.....	1
ANNEXE : DESCRIPTION DES PEUPEMENTS PRESENTS.....	3
PLANS DU PROJET	7

Votre contact :
Quentin DELORME, Alcina Forêts
07 87 87 73 30 - quentin.delorme@alcina.fr

Rédacteur :
Quentin DELORME, Alcina Forêts,
07 87 87 73 30 – quentin.delorme@alcina.fr



Fiche Descriptive du projet : « Défrichement de parcelles forestières sur le domaine de Vignelaure en vue de l'installation d'un vignoble »

Description du projet et localisation :

L'objectif de ce projet consiste à étendre le domaine viticole du château de Vignelaure en défrichant 13 ha 96 a 66 ca sur la commune de Rians – 83104. Ce défrichement s'étend sur deux zones distinctes (*cf. plan de masse*), respectivement de 6,8 ha et de 7,15 ha. Il s'agit de terrains dont la société ne fait aujourd'hui aucun usage.

L'ensemble de la forêt de Vignelaure, 169 ha, est localisée dans le site Natura 2000 « Montagne de la Sainte Victoire » qui se décompose en une directive « Oiseaux » (FR9310067) et une directive « Habitats, faune, flore » (FR9301605). Il s'agit d'un massif calcaire dominé par de la garrigue basse présentant une grande diversité de milieux. Les conditions sont propices à l'avifaune méditerranéenne avec la présence de pelouses sommitales et de nombreux milieux ouverts. Plusieurs espèces de rapaces ont été recensées par le Silène sur le territoire dont l'Aigle de Bonelli ou encore l'Aigle Royal et de nombreux oiseaux : Burant ortolan, Pipit rousseline, Alouette lulu... Les zones karstiques et les milieux ouverts sont également un habitat favorable au développement de chiroptères et d'insectes. Bien que jamais recensées sur la propriété de Vignelaure, la présence de ces espèces reste potentielle. Ce dossier a donc pour but d'analyser les incidences du projet sur cette biodiversité et de chercher à les limiter.

Mesures d'évitement appliquées

L'objectif des propriétaires étant d'agrandir le vignoble du château Vignelaure sur le foncier disponible, une première démarche a été de réfléchir et discuter des options possibles pour éviter le maximum d'impact sur la biodiversité présente sur la propriété.

Le croisement du potentiel agricole des terrains et des enjeux présents a permis de parvenir aux contours du présent dossier. Les mesures d'évitement appliquées sont :

- L'implantation sur d'anciennes terres agricoles récemment colonisées par les espèces forestières. Pour une majorité de la surface concernée, la forêt n'était pas présente au milieu du XXème siècle (d'après les photographies aériennes historiques de l'IGN). La carte d'Etat-Major (1820-1866) indique que la forêt n'était pas présente sur cette zone à cette époque).
- Le maintien de corridors boisés sur une largeur de 15 à 40 mètres entre les parcelles de vignes existantes ou à créer, notamment dans les talwegs et autour des cours d'eau temporaires.
- L'évitement de peuplements productifs, avec une potentielle valorisation en bois d'œuvre (futaies de Pin sylvestre et Pin noir denses).

Rédacteur :

Quentin DELORME, Alcina Forêts,
07 87 87 73 30 – quentin.delorme@alcina.fr

- L'évitement des zones marneuses présentant une flore typique de milieux rocailloux.
- La conservation au sein des parcelles d'1 à 10 tige par hectare parmi les arbres de plus gros diamètre ou présentant une structure intéressante.

Incidences du projet :

Les parcelles prévues en défrichement sont composées en majorité de futaies claires de Pin d'Alep avec parfois présence de taillis de chênes, et de manière plus anecdotique de futaie non éclaircie de pin noir, de taillis de chêne vert sous futaie de pin d'Alep, de taillis de chêne blanc et de landes et garrigues (0,5 à 1ha environ, *cf Annexe Description des peuplements*). Ces peuplements sont très communs dans la région et sont issus de la colonisation récente d'anciennes terres agricoles, non exploitées depuis le milieu du XXème siècle. Ils ne sont pas de grande valeur sylvicole et, au vu de la qualité des bois, principalement dédiés à la production de bois de trituration. En effet, aucune sylviculture récente n'a été réalisée dans ces peuplements. Les étapes nécessaires au chantier sont le prélèvement intégral des bois et l'export des souches et des rémanents d'exploitation.

Mesures compensatrices et limitation de l'incidence :

Afin de limiter les incidences Natura 2000, un certain nombre de précautions seront prises lors de la réalisation du chantier. Tout d'abord, la forêt de Vignelaure est bien desservie avec plus de 13 km de pistes en bon état. La réalisation de ce défrichement ne nécessitera donc pas la création de nouvelles pistes ce qui restreint l'incidence du projet à la zone de défrichement uniquement. De plus, un travail a été effectué en amont afin de ne pas défricher les terrains les plus forestiers et les plus riches mais de se concentrer sur des terrains pauvres en biodiversité où aucune espèce protégée n'a été recensée à ce jour. Les défrichements sélectionnés sont de petite surface, 3 à 6 ha environ, ce qui permet d'éviter un changement trop brutal du milieu. Enfin, le lancement du chantier sera réalisé hors période de reproduction / nidification des espèces présentes afin d'éviter au maximum de déranger les espèces présentes. La coupe des bois aura lieu en Octobre, le défrichement et le dessouchage en décembre/janvier puis le décapage des terres en mars/avril.

Pour limiter cette suppression d'habitats naturels forestiers ouverts, des réouvertures de peuplements forestiers peu denses dans les parcelles avoisinantes sont prévues pour créer une mosaïque de milieux favorables à l'accueil des espèces chassées et maintenir la continuité écologique. Ces actions seront également propices à la création de lisières, habitats favorables à l'installation d'espèces. En effet, sur la surface forestière de la forêt de Vignelaure de 170 ha, seuls 8% seront défrichés. De plus, des espaces naturels boisés et semi-ouverts seront conservés entre les deux zones de défrichement pour assurer une continuité écologique. La biodiversité présente dans les parcelles voisines sera également encouragée via le maintien des arbres habitats, la mise en place d'ilots de vieillissements et la pratique d'une gestion sylvicole douce suivie par un gestionnaire forestier professionnel (sylviculture Pro Silva).

Rédacteur :

*Quentin DELORME, Alcina Forêts,
07 87 87 73 30 – quentin.delorme@alcina.fr*

Annexe : Description des peuplements présents

Type de peuplement	Parcelle concernées	Surfaces (ha)
<p data-bbox="622 443 1111 475">Futaie Claire et Mature de Pin d'Alep</p> <div data-bbox="208 512 1525 842">  </div>	<p data-bbox="1675 571 1727 715">115 118 18 55</p>	<p data-bbox="1906 571 2018 715">2,3785 3,02298 1,04220 3,15914</p>
<p data-bbox="658 919 1077 951">Résineux mélange futaie adulte</p> <div data-bbox="647 986 1081 1315">  </div>	<p data-bbox="1671 1106 1722 1129">112</p>	<p data-bbox="1917 1106 2007 1129">1,3539</p>

Type de peuplement	Parcelle concernées	Surfaces (ha)
<p data-bbox="683 323 1048 355">Taillis de chêne vert moyen</p> 	<p data-bbox="1668 507 1727 539">118</p>	<p data-bbox="1906 507 2018 539">0,05522</p>
<p data-bbox="658 796 1072 828">Futaie non éclaircie de Pin Noir</p> 	<p data-bbox="1675 979 1711 1011">55</p>	<p data-bbox="1906 979 2018 1011">0,55042</p>



Type de peuplement	Parcelle concernées	Surfaces (ha)
<p data-bbox="651 323 1081 352">Landes et garrigues à chêne vert</p> 	55	1,03013
<p data-bbox="629 799 1104 828">Taillis adulte de chêne blanc moyen</p> 	55	0,28746



Type de peuplement	Parcelle concernées	Surfaces (ha)
<p style="text-align: center;">Taillis de chêne sous futaie de pin d'Alep</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;">  </div>	55	1,08695
Traces d'espèces observées lors du cheminement dans les parcelles concernées par le défrichement :		
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Bauges de sangliers</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Trou de blaireau</i></p> </div> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;"><i>Ces observations ont été constatées dans les peuplements de type futaie claire et mature de Pin d'Alep, plus précisément parcelles 55 et 118.</i></p>		



Plans du projet :

